

Proper opgelost.

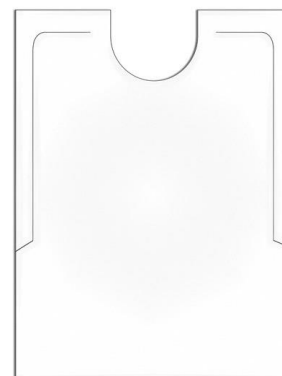
Description **BAVOIRS POUR ADULTE**

Catalogue **HOS 77**

Mise à jour 02/08/2025 05:31:07

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 38,3x48 CM
Matériel CPE
Couleur BLANC
Poids net d'une unité (g) 6,00



Codes

Intrastat 39262000
ITF14 18420499516322
EAN13 8420499516325

Code Décision 97/129/CE

Colisage

Paquet

Unités / paquet 500
Dimensions paquet (cm) 40,50 x 35,50 x 4,00
Poids brut colis (kg) 2,78
Volume paquet (m³) 0,0006390
Code Décision 97/129/CE PAP 21

Signage Triman et Info-Tri



Carton

Unités / carton 2.000
Paquets /carton 4
Dimensions carton (cm) 41,50 x 52,00 x 20,33
Poids brut carton (kg) 11,12
Volume carton (m³) 0,0438793
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



Palette

Cartons / couche 18
Cartons / palette 18
Conditionnement (U base x couches) 18 x 1
Poids (kg) 224,16
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable

Résist. graisses

Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Produit apte pour le contact indirect avec les aliments.

Proper opgelost.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



Certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.